

Dix règles essentielles en matière d'interprétation dans le cadre de la procédure d'asile



Garder une attitude professionnelle

Soyez attentif, empathique et respectueux.



Garantir la neutralité et l'impartialité

Ne prenez pas parti. N'exprimez pas vos opinions ou sentiments verbalement, non verbalement ou par le biais de votre tenue vestimentaire.



Respecter la confidentialité

Ne partagez aucune information spécifique à un cas qui pourrait permettre d'identifier le demandeur.



Être préparé

Assurez-vous d'être informé sur la procédure d'asile. Connaissez la terminologie et disposez de tous les outils et équipements nécessaires.



S'en tenir à son rôle d'interprète

Laissez l'agent chargé de l'entretien diriger l'entretien.



Être précis et complet

N'oubliez rien, n'ajoutez rien et ne changez rien par rapport à ce qui a été dit. Prenez des notes.



Assurer une communication claire

Signalez tout obstacle à la bonne compréhension de toutes les parties.



Faire preuve de transparence

Informez les participants lorsque vous devez demander des répétitions, des éclaircissements ou des pauses.



Prendre soin de son bien-être

Assurez-vous de rester en bonne santé, sur le plan tant physique que mental.



Garantir l'apprentissage continu

Continuez à améliorer vos compétences linguistiques et vos autres compétences professionnelles.

